

<http://saint-loubes.fr/Maintenir-l-espace-public-propre-la-responsabilite-de-chacun.html>

Propreté des espaces publics

- Menu Principal - Cadre de vie - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 4 décembre 2018

Copyright © Saint-Loubès - Tous droits réservés

Maintenir l'espace public propre, la responsabilité de chacun

Côté rue

Pour mémoire, sont à la charge des habitants, propriétaires occupants, locataires ou usufruitiers, devant leur habitation :

- ▶ le désherbage,
- ▶ le balayage des feuilles mortes et autres détritux,
- ▶ en hiver le balayage et/ou grattage de la neige et du verglas, avec dépôt de sel, sable, cendres ou encore sciure de bois.

De la même façon, c'est aux propriétaires de tailler leurs arbres ou de gérer leurs eaux pluviales.

Cette obligation d'entretien s'étend jusqu'au caniveau. Et, bien évidemment, dans le respect de la nature et de l'environnement.

Côté jardin

Pour prévenir les risques d'accident, d'incendie, de prolifération de nuisibles, voire d'atteintes marquées à l'esthétique d'un lieu, il est obligatoire d'élaguer les arbres donnant sur la voie publique ou sur un autre jardin et de débroussailler son terrain.

Faute de quoi, le maire peut les faire exécuter d'office, au frais des habitants pour des motifs d'environnement, de cadre de vie et de sécurité.